

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1167

présenté par

M. Decool, M. Jean-Yves Cousin, M. Remiller, M. Lazaro, M. Christian Ménard,
M. Siré, M. Fromion, M. Cinieri, M. Wojciechowski, M. Guilloteau, M. Lefranc, M. Christ,
Mme Marland-Militello, M. Gatignol, M. Alain Cousin, M. Straumann, Mme Pavy, M. Fasquelle,
M. Couve, Mme Fort, Mme Besse et M. Souchet

ARTICLE 21

Après les mots :

« section 3 »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 31 :

« , de représentants des élevages marins et des équipages et salariés des entreprises de
pêche maritime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les équipages contribuent au financement de la structure nationale, il est donc normal que ces membres siègent au niveau national.